

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
GEOCHANVRE**



Décembre 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise GEOCHANVRE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

GEOCHANVRE			
Date d'adhésion au programme	18/12/2020	Date d'engagement dans le programme	18/11/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2021-2024)		

Date de transmission du rapport de suivi	01/07/2025
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2021-2023
Date de publication du rapport d'évaluation	12/2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	6
II.1.4 Actions coups de cœur	7
III. Recommandations	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	8
IV. Synthèse des retours du jury	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	L'usine est implantée en Bourgogne, au milieu de 20 000 ha de production agricole de chanvre (1ère région productrice Européenne). Usine de Frangey 89 160 LEZINNES
Secteurs d'activité	Industrie textile qui produit des toiles végétales pour l'agriculture, le paysage, la confection, l'ameublement et la décoration.
Chiffre d'affaires	CA en 2021 : 2 millions €
Nombre d'employés	22 personnes
Site web de l'entreprise	https://www.geochanvre.fr/

I.1 Engagements préexistants

GEOCHANVRE est une entreprise engagée pour la biodiversité depuis son origine. La lutte contre les plastiques agricoles et les fibres végétales importées (coton, coco, jute, ...) avec une logique de développement de production végétales sur les zones captages d'eau potable a été un premier dossier travaillé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2014. En effet la culture du chanvre ne nécessite pas d'intrants et permet un décompactage du sol par son système racinaire puissant.

La région Grand Est dispose d'un savoir-faire empirique dans cette culture, avec des agriculteurs aguerris aux techniques de récolte de ces grandes fibres végétales, leur maturation (le rouissage) et leur conditionnement.

Geochanvre a ainsi pu développer l'usage de végétaux locaux en fibres techniques pour produire des toiles végétales pour remplacer les plastiques en agriculture. Le procédé utilisé est également écologique car l'assemblage des fibres végétales s'effectue uniquement avec de l'eau sous forte pression ; 100 % des produits Géochanvre ont reçu la certification BIO « ECOCERT ».

Notre gamme de produits a ainsi pu convaincre de nombreux professionnels, reconnus par de nombreux prix Nationaux et internationaux (Tech and Bio de Valence, SIVAL Angers, Salon de l'agriculture, Agriculture du vivant, et lauréat de la Bioéconomie en 2020 sur la région Bourgogne Franche Comté)

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

Nos enjeux prioritaires liés à la biodiversité sont les suivants :

- approvisionnement en pailles et fibres végétales locales
- réduction de notre consommation en eau et en énergie
- meilleure compréhension de la valeur écologique de nos produits
- développement des applications destinées aux métiers de la biodiversité

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Ensemble de la chaîne de valeur (ressources locales dans un rayon de 100 km en Bourgogne); site industriel de Geochanvre (friche industrielle) .
-----------------------------------	--

Durée prévue pour la mise en œuvre	3 ans (2021-2024)
---	-------------------

Nombre d'actions cœur de métier	3	Nombre d'actions complémentaires	2
--	---	---	---

Actions cœur de métier

- 1. Approvisionnement en pailles et fibres locales
- 2. Meilleure compréhension de nos produits dans leurs avantages écosystémiques
- 3. Réduction de notre consommation en eau / séchage des produits
- 4. Développement des applications en génie écologique

Observations

Les actions cœur de métier sont pertinentes, ambitieuses et très ancrées dans le cœur de métier de Geochanvre.

Actions complémentaires

- 1. Renaturer le site de Geochanvre : ancienne friche industrielle : recréer des zones d'habitats sur les emprises des vieux bâtiments
- 2. Renaturer le site de Geochanvre : ancienne friche industrielle : recréer des zones d'habitats potentiels en périphérie immédiat du site

Observations

Les actions complémentaires permettraient un réel impact positif sur la biodiversité environnante.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le formulaire de dépôt contient des analyses détaillées et adéquates, il est structuré et clair. Cependant, le rapport de suivi est très succinct, manque de détails et certaines réponses sont incomplètes.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	À renforcer	Suffisant	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Geochanvre démontre une maturité avancée dans ses réflexions sur les enjeux biodiversité ainsi qu'un engagement fort.

L'état des lieux est pertinent et la synthèse des enjeux est claire.

Les actions proposées sont pertinentes, ambitieuses et en lien avec le cœur d'activité de Geochanvre. Elles répondent aux enjeux majeurs identifiés, permettent un impact réel sur la biodiversité et présentent un réel caractère additionnel.

Un processus de suivi est défini. Des indicateurs de suivi pertinents ont été définis en lien avec les objectifs chiffrés. Des objectifs chiffrés année après année ont été définis. Le plan d'action est temporellement cadré.

La sollicitation des acteurs de la filière agricole est à souligner.

Une partie des objectifs a été atteinte et les résultats permettent un impact positif sur la biodiversité ou une réduction des pressions. Pour les autres objectifs, des difficultés ont été rencontrées.

II.1.4 Actions coups de cœur

Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.

- 1. Approvisionnement en pailles et fibres locales
- 2. Meilleure compréhension de nos produits dans leurs avantages écosystémiques

L'action sur l'approvisionnement en pailles et fibres locales a plusieurs bénéfices (réduction du transport et donc des émissions liées, fixation du carbone via la culture de pailles, recours à des pailles cultivées sans intrants chimiques, décompactage du sol permis par les cultures). Son mode d'action mobilise les coopératives agricoles. Enfin, cette action est innovante : diversification des fibres végétales, test avec des fibres animales naturelles.

L'action « Meilleure compréhension de nos produits dans leurs avantages écosystémiques » est innovante : réalisation d'études et de recherches concernant la valeur écologique des produits, recherche de nouvelles applications. Cette action est également très ancrée business et concerne directement le cœur de métier de Geochanvre.

Ces deux actions sont ambitieuses et très pertinentes au vu de l'activité de Geochanvre et des enjeux identifiés.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Définir et communiquer le processus de suivi du plan d'action : comment suivre l'avancée du plan (fréquences des réunions ou comités de suivi, participants, objectifs de ces réunions), quelle communication sur l'avancement et les réalisations.
- Préciser les moyens humains, matériels et financiers prévus pour la mise en œuvre du plan d'action
- Définir davantage le processus d'amélioration continu, à savoir : comment comparer les résultats aux objectifs, définir les actions correctives, adapter le plan d'action...
- Compléter l'analyse des dépendances pour faire le lien avec les services écosystémiques. Mentionner les services écosystémiques de régulation des événements climatiques. Analyser les dépendances de la chaîne de valeur amont et aval (qualité du sol, régulation des événements climatiques, approvisionnement en eau, régulation du cycle et de la qualité de l'eau, pollinisation, ...).
- Compléter l'analyse des impacts pour faire le lien avec les 5 facteurs de pression de l'IPBES. Mentionner l'exploitation des ressources (matières premières, eau) et les émissions de GES liées à la consommation énergétique pour les opérations directes. Ajouter les impacts du transport (émissions de GES, diffusion d'espèces exotiques envahissantes). Etendre l'analyse d'impact sur la chaîne de valeur amont et aval (artificialisation des sols, exploitation des ressources, consommation d'eau, ...). Compléter les analyses d'impact et dépendances permettrait d'obtenir une analyse des enjeux plus exhaustive et d'alimenter l'analyse de risques.
- Décrire précisément les étapes de réalisation action par action.

III.1.2 Complément au plan d'action

Recommandations dans le cadre du futur plan d'action :

- Continuer les actions visant à réduire l'impact du processus de production (eau, énergie)
- Approfondir l'état des lieux sur les impacts et enjeux de la chaîne de valeur amont de Geochanvre et ajouter des actions pour répondre à ces enjeux, notamment ceux concernant l'impact des cultures (besoin en eau, utilisation des sols, ...)
- Mobiliser encore plus les parties prenantes dans la construction et la réalisation du plan d'action (coopératives agricoles, chambres d'agriculture, fournisseurs, ...)
- Possibilité de mobiliser également davantage les clients dans le plan d'action, avec une logique de partenariat, sur les actions de type étude et recherche d'application (réflexion avec les clients sur les besoins et les applications produit, test/pilote d'utilisation des produits, ...)

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Indiquer les interlocuteurs internes impliqués dans la mise en œuvre (qui et comment)
- Indiquer les parties prenantes externes mobilisées et comment. Par exemple, décrire quels agriculteurs et coopératives agricoles ont été rencontrés lors des réunions, quels étaient les

objectifs des réunions, quels ont été les résultats de ces réunions, ...

- Définir la démarche d'amélioration continue
- Fournir davantage de détails sur les résultats atteints et l'adéquation avec les objectifs initiaux.
Donner des éléments d'explication lorsque les objectifs ne sont pas atteints.
- Décrire les moyens mobilisés

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné la bonne dynamique du plan d'action en contraste avec un rapport de suivi à 2 ans moins détaillé qui donne le sentiment d'un essoufflement du projet.

Le jury souhaite encourager l'entreprise à poursuivre son action complémentaire visant à remettre de la biodiversité sur site au regard des spécificités et enjeux du site.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

- Se rapprocher d'autres acteurs en amont de sa chaîne de valeur, par exemple les acteurs de l'agriculture biologique (Groupement des agriculteurs biologiques)

- Préciser les moyens prévus pour la mise en œuvre du plan d'action, permettant de s'assurer du caractère réaliste du plan d'action (adéquation des objectifs fixés avec les moyens mobilisables par l'entreprise)